



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 85'000.- pour la réfection du toit du vestiaire Est du terrain de football et des WC attenants, à Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal, du 26 août 2020 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Article premier : Un crédit d'engagement de **Fr. 85'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection du toit du vestiaire Est du terrain de football et des WC attenants, à Saint-Aubin-Sauges.

Article 2 : La dépense, relative à la réfection du toit du vestiaire Est du terrain de football et des WC attenants, d'un montant de **Fr. 85'000.-**, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de **4%**.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Regnon